

ÉCOLE DOCTORALE N° 528

Ville, transports et territoires

ÉTABLISSEMENTS

Université Paris-Est

Université Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Université Paris-Est Marne-La-Vallée – UPEM

École des ponts Paristech

École d'architecture de la ville et des territoires

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019
VAGUE E

Rapport publié le 24/06/2019



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Isabelle Von Buelzingsloewen,
Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente : Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Université Lumière - Lyon 2

Experts : Mme Marion BORDERON, Université de Vienne, Autriche
Mme Sylvie HENNION, Université de Rennes 1
M. Jean-Noël ORY, Université de Lorraine
M. Claude PEREZ, Aix-Marseille Université – AMU
M. Alexis TADIE, Sorbonne Universités

Conseillère scientifique représentante du Hcéres :

Mme Claire BOURHIS-MARIOTTI

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2018-2019 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2018 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN FÉVRIER 2019

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Ville, transports et territoires* (ED VTT, n°528) est une école doctorale de petite taille qui regroupe 187 doctorants dont 30 à 40 nouveaux inscrits chaque année.

L'ED VTT est l'une des six ED (dont trois ED de Sciences humaines et sociales - SHS) de la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Université Paris-Est (UPE). Elle concerne neuf établissements membres ou associés de la ComUE : l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM), l'Institut Français des Sciences et Technologies des Transports des Aménagements et des Réseaux (IFSTTAR), le CNRS, l'École des Ponts ParisTech, l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP), et les écoles nationales d'architecture de Marne-la-Vallée (ESAVT), Paris-Belleville ((ENSAPB) et de Paris-Malaquais (ENSAPM)) et elle est en relation avec trois ministères (Enseignement supérieur et recherche, Culture, Transition écologique et solidaire). Tous les doctorants qui y sont formés sont inscrits à l'Université Paris-Est car c'est la ComUE qui délivre actuellement le doctorat. Les doctorants inscrits dans l'ED VTT peuvent se voir décerner le doctorat dans sept disciplines qui relèvent toutes du domaine des Sciences humaines et sociales et sont fédérées autour de la thématique des études urbaines.

L'ED VTT est adossée à dix unités de recherche (UR) multi-tutelles dont quatre Unités mixtes de recherche (UMR) et une Équipe d'accueil (EA) auxquelles sont rattachés 77 encadrants titulaires d'une Habilitation à diriger des recherches (HDR) ainsi qu'à l'Initiative Science, territoire, économie (Isite) Future et au Laboratoire d'excellence (LABEX) Futurs Urbains.

L'ED VTT est rattachée au collège doctoral de l'Université Paris-Est dénommé Département des études doctorales (DED). Le DED a fait l'objet d'une évaluation en propre par le Hcéres.

La demande présentée est une reconduction à l'identique.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'ED VTT délivre sept mentions de doctorat : géographie, sociologie, sciences économiques, transports, génie urbain, aménagement et urbanisme et architecture. En 2017-2018, près des trois-quarts des doctorants de l'ED relèvent de la mention Aménagement et urbanisme et de la mention Architecture. Seuls huit doctorants sont inscrits en sciences économiques et sept en géographie. On pourrait déplorer ce déséquilibre mais celui-ci se justifie par le fait que, quelle que soit leur discipline, tous les doctorants de l'ED travaillent sur la ville, ce qui donne une forte cohérence thématique à l'ED.

L'adossement scientifique de l'ED VTT est de très bonne qualité. Les doctorants se répartissent entre dix unités de recherche : quatre UMR (le Centre international de recherche sur l'environnement et le développement – CIRED - UMR 8568, le Laboratoire Techniques Territoires Société – LATS - UMR 8134, le Laboratoire Ville Mobilité Transport – LVMT - UMR 9403 et Architecture Urbanistique Société : savoirs, enseignement, recherche - AUSser - UMR 2229) dont une qui rassemble trois équipes liées aux trois écoles d'architecture associées à la ComUE (AUSser), une EA (le Laboratoire d'urbanisme - LAB'URBA - EA 3482) et quatre équipes qui n'ont ni le statut d'UMR ni celui d'EA, deux d'entre elles relevant de l'école d'architecture de Paris-Malaquais (le Laboratoire Géométrie Structure Architecture - GSA - et le Laboratoire Infrastructure Architecture Territoire - LIAT) et les trois autres de l'IFSTTAR (Dynamiques Sociales et Économiques des Transports – DEST ; Génie des Réseaux de Transports Terrestres et Informatique Avancée – GRETTIA - et Systèmes Productifs, Logistique, Organisation des

Transports et Travail - SPLOTT). Ces unités ont l'inconvénient d'être dispersées sur plusieurs sites distants (à Créteil, à Marne-la-Vallée mais aussi dans le centre de Paris). Pour pallier cette dispersion, l'ED a demandé à chaque unité de désigner un correspondant. Elle a réuni ces correspondants une fois en 2017. Le comité Hcéres ne peut qu'encourager la direction de l'ED à organiser chaque année une réunion des correspondants de l'ED.

En outre, l'ED VTT est la principale ED adossée au LABEX Futurs urbains, créé en 2011 et qui vient d'être renouvelé. La totalité des doctorants de l'ED sont membres de laboratoires associés au LABEX qui finance chaque année plusieurs contrats doctoraux et a également financé, en 2016, une université d'été pour les doctorants de l'ED. L'ED est également partie prenante de l'I-site FUTURE porté par la ComUE Paris Est et centré sur la ville de demain. En 2017-2018, trois doctorants de l'ED ont ainsi pu bénéficier d'un contrat doctoral fléché sur l'I-site.

L'ED VTT est dirigée par une directrice (chargée de recherche à l'IFSTTAR) et une directrice adjointe (Professeure des Universités à l'UPEC). Le conseil de l'ED comprend 26 membres, ce qui est le maximum autorisé par l'arrêté sur la formation doctorale de mai 2016. Toutes les unités de recherche associées à l'ED sont représentées. Le comité Hcéres a trouvé étonnant que les représentants des doctorants soient élus pour seulement un an. Il existe par ailleurs une commission des thèses qui se réunit trois ou quatre fois par an, qui a pour mission d'examiner les demandes d'inscriptions et de réinscriptions en thèse et sert également de jury pour l'attribution des contrats doctoraux. Le comité n'a pas bien saisi la nécessité de différencier ces deux instances. L'ED a par ailleurs créé un comité de conciliation *ad hoc* pour régler les conflits entre les doctorants et leur directeur.

Les comptes rendus des séances du conseil et de la commission des thèses sont consultables sur le site de l'ED et sont envoyés aux directeurs des unités de recherche.

L'ED s'est dotée d'un règlement intérieur. La charte des thèses et la charte de déontologie sont communes à l'ensemble des ED de la ComUE.

L'ED communique avec les encadrants et les doctorants grâce à des listes de diffusion et à son site Internet. Cependant celui-ci n'est pas à jour et ne comporte pas de lien vers le site du collège doctoral (DED). Il manque par ailleurs une rubrique « présentation de l'ED et des données chiffrées sur l'ED » : nombre de doctorants, nombre d'encadrants, répartition des doctorants par année, nombre de cotutelles ou de conventions CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche), etc.

La ComUE met à la disposition de l'ED un personnel administratif à temps plein qui a de nombreuses missions et accomplit un travail considérable. Elle dote également l'ED d'un budget annuel de 26 000 euros qui sert à financer, outre les soutenances de thèses, la mobilité internationale des doctorants (1/4 des dépenses), les heures de formation étant comprises dans le service des enseignants des différents établissements. L'ED consacre en outre un tiers de son budget à l'internationalisation des jurys de thèse en finançant le déplacement d'un collègue étranger par jury. Des crédits sont également consacrés – de façon pour le moment très marginale – à la mise à niveau linguistique des thèses rédigées par des doctorants étrangers, au financement de « terrains » ou encore à financer la publication de certaines thèses.

Le DED est également pourvoyeur de ressources pour l'ED. Il met à sa disposition un outil de suivi de la formation doctorale, en l'occurrence ADUM (Accès doctorat unique et mutualisé), ainsi qu'un catalogue de formations doctorales. Il fournit d'autre part des supports de professeurs invités (deux par an en moyenne), des bourses de cotutelle, des bourses d'accueil dans des laboratoires étrangers et organise un prix de thèse (un pour chaque ED de la ComUE) et des *Doctoriales*.

Encadrement et formation des doctorants

Bien que l'ED VTT n'exige pas un financement minimal pour s'inscrire en doctorat, le nombre de doctorants inscrits dans l'ED bénéficiant d'un financement spécifique pour leur thèse est exceptionnel pour une ED de SHS. 70 % des doctorants de l'ED ont en effet un financement spécifique, 17 % sont salariés et effectuent par conséquent leur thèse à temps partiel et 13 % n'ont aucun financement.

Aux contrats doctoraux alloués par les établissements membres de la ComUE (universités, écoles et grands organismes) s'ajoutent des contrats alloués par le LABEX et par l'I-site, des contrats ENS (Ecole Normale Supérieure) et des contrats inclus dans des projets de recherche financés par l'Agence Nationale de la

Recherche (ANR) ou d'autres financeurs ainsi que des allocations pour doctorants étrangers. Malheureusement, depuis 2015, l'ED ne bénéficie plus de contrats de la région. On notera que l'ED ne bénéficie pas non plus de contrats handicap. En revanche le nombre de doctorants réalisant leur doctorat dans le cadre d'une convention CIFRE ou dans le cadre d'un autre type de partenariat avec une entreprise est très conséquent (16 %).

Les doctorants étrangers représentent moins de 25 % de l'ensemble des inscrits et leur nombre est en diminution ; il était de 34 % en 2013-2014. Les thèses réalisées dans le cadre d'une cotutelle (13 %) paraissent peu nombreuses au regard de l'attractivité des unités de recherche sur lesquelles s'adosse l'ED et elles sont également en diminution, diminution que la direction de l'ED explique en particulier par l'absence de service de relations internationales au niveau de la ComUE. On ne compte aucune thèse réalisée dans le cadre d'une co-direction internationale formalisée.

L'ED compte 77 encadrants titulaires d'une HDR auxquels s'ajoutent 24 enseignants-chercheurs et chercheurs non titulaires d'une HDR qui sont encouragés à co-encadrer des thèses voire, s'ils s'engagent à soutenir leur HDR dans l'année qui suit la demande de dérogation, à en diriger. Les émérites peuvent continuer à inscrire des doctorants mais uniquement en co-direction. L'ED a accompli un important travail de réduction du nombre de thèses par encadrant si bien qu'actuellement seuls cinq directeurs de thèses encadrent plus de huit thèses, nombre maximum autorisé au niveau d'UPE.

Les démarches préalables au recrutement en thèse et la procédure de recrutement elle-même sont bien décrites sur le site Internet de l'ED. Un gros effort a été fait pour rationaliser cette procédure ainsi que le suivi des doctorants, conformément à l'arrêté de mai 2016. Le comité a noté que la commission des thèses n'auditionne pas seulement les candidats à un contrat doctoral (à l'exception de ceux qui ont été auditionnés dans un autre cadre) mais l'ensemble des étudiants souhaitant s'inscrire en première année de thèse, et ce en présence de leur futur directeur de thèse. A cette occasion, les futurs doctorants sont avertis des contraintes qui les attendent. En revanche l'ED n'organise pas de réunion d'information en direction des étudiants de master intéressés par la perspective de faire une thèse, ce qui serait plus approprié en termes de calendrier.

L'ED a décidé de surseoir à la mise en place du contrat individuel de formation prévu par l'arrêté de mai 2016, jugeant préférable de ne pas multiplier les procédures. En revanche elle a mis très récemment en place les comités de suivi individuel (CSI) des doctorants à partir de la seconde année d'inscription. En principe les doctorants peuvent choisir un des deux membres de leur comité de suivi. Sachant que le comité de visite n'a pu rencontrer que quatre doctorants inscrits dans l'ED – tous titulaires d'un contrat doctoral ou d'une convention CIFRE - il est difficile de dire si les doctorants sont satisfaits du dispositif ou s'il n'existe pas des écarts de pratiques entre les unités de recherche qui de fait sont chargées d'organiser les CSI.

La durée moyenne des thèses est actuellement de 65 mois (5,4 ans) et a augmenté de six mois depuis 2015, ce que la direction explique par le fait que les doctorants inscrits au-delà de la quatrième année sont encouragés à terminer leur thèse. Le comité s'est cependant étonné d'une pratique qui lui a paru juridiquement discutable même si elle est autorisée par le DED : lorsqu'un doctorant n'a pas achevé sa thèse au cours de la septième année, il ne peut s'inscrire en huitième année (il est donc déclaré en abandon) mais est autorisé à se réinscrire et à soutenir sa thèse lorsque celle-ci est achevée dans le but de lui offrir une ultime possibilité de soutenir sa thèse (politique dite « de la porte ouverte »). Dans la mesure où ces doctorants sortent des statistiques, cette disposition contribue artificiellement à réduire la durée des thèses – il semble néanmoins, d'après la direction, qu'elle ne concerne qu'un nombre très limité de doctorants. En outre ces doctorants « suspendus » n'ont plus toujours accès aux locaux badgés et aux ressources documentaires, en particulier aux ressources électroniques. Par ailleurs le comité n'a pas eu accès à des données fiables concernant le taux d'abandon des doctorants. D'après ses propres calculs, celui-ci concernerait cependant plus de 20 % des doctorants, ce qui est un chiffre conséquent.

Il n'existe pas de parcours de formation des doctorants de l'ED VTT mais la formation est néanmoins bien encadrée et tient compte de la diversité des statuts et des activités des doctorants. Chaque doctorant doit réaliser un minimum de trois activités dont l'une au moins doit consister en un suivi de cours. Les autres activités prises en compte peuvent être la participation au conseil de l'ED, l'organisation de journées d'études ou de séminaires, la participation à des *Doctoriales* ou à une université d'été, des vacations d'enseignement, des activités d'expertise ou encore la participation à un colloque, la publication d'un article dans une revue à comité de lecture, la participation à un contrat de recherche, etc. Les doctorants titulaires d'un contrat doctoral et d'un avenant d'enseignement doivent suivre 20 heures de formation pédagogique. Le collège doctoral propose des formations transversales et professionnalisantes. De son côté, l'ED organise sept modules

de formation de 12 heures. On notera que les doctorants ne sont tenus de suivre que deux heures de formation à l'éthique ce qui paraît insuffisant.

L'ED VTT organise chaque année une demi-journée de rentrée à la suite de la demi-journée organisée par le DED à destination des nouveaux doctorants. Mais hormis lors de ce moment qui ne concerne que les nouveaux entrants, les doctorants de l'ED ont très peu d'occasions de se rencontrer. L'ED ne porte pas de manifestation scientifique propre. Les doctorants sont encouragés à organiser des activités collectives dans le cadre de l'ED mais cet encouragement ne suffit pas et aucun exemple de réalisation n'est mentionné dans le dossier d'autoévaluation (en 2017, 600 euros ont été dépensés en appui aux activités organisées par les doctorants). Il n'existe pas non plus d'association des doctorants de l'ED.

Les quatre doctorants rencontrés se sont dits satisfaits de l'accueil qui leur est fait à l'ED, de l'écoute qu'ils reçoivent lorsqu'ils rencontrent des difficultés et ils connaissent le fonctionnement de l'ED. Ils se sont dits également satisfaits des formations proposées à l'exception de la formation pédagogique. Mais le panel de doctorants réunis par l'ED est beaucoup trop limité pour que le comité ait pu se faire une idée plus précise des conditions d'accueil et de travail des doctorants.

Suivi du parcours professionnel des docteurs

Le suivi de carrière des docteurs est assuré conjointement par le DED et l'ED qui ont adressé un questionnaire aux encadrants sur le devenir à trois ans de leurs doctorants ayant soutenu leur thèse en 2012, 2013 et 2014. Toutefois, le taux de réponse n'est pas satisfaisant (60 %). De manière plus générale, le parcours professionnel des docteurs est très imparfaitement connu. Les résultats de l'enquête ADOC (dont le taux de réponse était de 37 % seulement) portent sur les seuls docteurs 2012. Quant à l'enquête Île-de-France, son taux de réponse (31 %) est encore plus faible, et elle a concerné l'ensemble des docteurs de l'UPE, et non ceux de la seule ED VTT. Il est donc difficile d'exploiter utilement des données aussi parcellaires. On peut retenir toutefois, à ce sujet, l'une des indications du rapport Île-de-France, si incomplet qu'il soit : les docteurs 2012 de l'Université Paris-Est « ont été moins fréquemment recrutés sur des postes dans la recherche académique que l'ensemble des docteurs de cette même année ».

L'ED VTT a participé à plusieurs actions en partenariat avec le collège doctoral afin de valoriser le doctorat et de favoriser les poursuites de carrière dans le secteur privé comme dans le secteur public. Elle a également participé à l'élaboration d'un référentiel de compétences. Enfin elle s'est impliquée dans l'expérimentation de la thèse par validation des acquis de l'expérience (VAE) conduite par la ComUE qui a concerné le doctorat en architecture. Mais cette expérimentation a été mal vécue par une partie des membres du conseil de l'ED et par la direction qui regrette que l'ED n'ait pas été suffisamment associée à la démarche et que des règles claires n'aient pas pu être établies.

La direction de l'ED diffuse régulièrement des appels à candidature à des bourses post-doctorales ou des informations sur les règles de dépôt et le calendrier des candidatures à la qualification. Elle envisage par ailleurs de relancer les *Cafés d'après-thèse* centrés sur des retours d'expérience d'anciens docteurs ayant trouvé un emploi hors du champ académique. Elle prévoit aussi d'organiser avec deux autres ED de SHS des journées de présentation d'un certain nombre de thèses à destination des milieux socio-économiques.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

Le rapport d'autoévaluation, réalisé en lien avec le DED, est très détaillé et de bonne qualité si l'on excepte la rubrique consacrée à l'insertion professionnelle. Le fait que quatre doctorants seulement aient participé à la rencontre des doctorants et jeunes docteurs de l'ED avec le comité d'évaluation Hcéres a constitué un handicap pour l'évaluation.

L'école doctorale demande un renouvellement à l'identique, en dépit des bouleversements institutionnels annoncés pour 2020 avec la création de l'université cible Gustave Eiffel (dont l'UPEC ne fera pas partie) et le retour de la diplomation du doctorat dans les établissements, la question principale étant de savoir si le collège doctoral (DED) porté par la ComUE sera maintenu.

Le projet s'inscrit dans le prolongement du précédent. Le périmètre de l'ED n'évoluera pas. En revanche la gouvernance sera renforcée grâce à un second directeur-adjoint chargé de l'internationalisation de l'ED. L'ED manifeste en effet l'intention de développer sa dimension internationale en s'appuyant sur l'i-site et sur

différentes écoles universitaires de recherche (EUR) – si les projets en cours voient le jour - et envisage en particulier un partenariat fort avec le Brésil. Elle entend également poursuivre sa politique de diversification des financements de thèse, contribuer à l'organisation de formations transversales sur la ville rapprochant sciences sociales, architecture et urbanisme, favoriser une réduction de la durée des thèses, renforcer la diversification de l'offre de formation, faire le bilan de la mise en place des CSI et améliorer l'insertion professionnelle et le suivi de l'insertion professionnelle, ce que l'on ne peut qu'encourager.

APPRÉCIATION GLOBALE

Très cohérente, bien dirigée et disposant des moyens nécessaires à son bon fonctionnement, l'ED VTT remplit bien – hormis le suivi de l'insertion professionnelle des jeunes docteurs – l'ensemble de ses missions qu'elle partage avec le collège doctoral. On regrette surtout le manque de manifestations susceptibles de rassembler les doctorants inscrits dans l'ED et de renforcer leur sentiment d'appartenance à l'ED. Du fait de fortes incertitudes liées à l'évolution du site, le comité s'interroge par ailleurs sur le devenir de cette ED partagée entre plusieurs établissements du site ainsi que sur celui du collège doctoral commun à l'ensemble des établissements du site.

Points forts

- Cohérence du périmètre scientifique centré sur une thématique bien identifiée qui favorise les échanges pluridisciplinaires entre les doctorants.
- Qualité de l'adossement scientifique (unités de recherche, Labex, I-site).
- Fort investissement de la direction de l'ED.
- Procédure rigoureuse de recrutement des doctorants avec audition systématique de l'ensemble des candidats.
- Nombre important de doctorants bénéficiant d'un financement dédié à la thèse.
- Moyens financiers alloués par le DED qui profitent à la mobilité des doctorants.

Points faibles

- Manque de manifestations réunissant les doctorants de l'ED.
- Pas de véritable politique internationale.
- Procédure dite de la « porte ouverte » non conforme à la réglementation.
- Manque de données fiables concernant l'insertion professionnelle des jeunes docteurs.

RECOMMANDATIONS

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Le comité estime qu'il conviendrait d'organiser des moments d'échanges scientifiques et des moments conviviaux entre les doctorants de l'ED afin de renforcer le sentiment d'appartenance à cette dernière.

Il serait également utile de développer le nombre de thèses en cotutelle ou en codirection internationale et la politique internationale de l'ED.

Il conviendrait par ailleurs d'accorder des dérogations pour l'inscription en 8^{ème} année de thèse plutôt que de suspendre l'inscription tout en autorisant le doctorant à soutenir sa thèse ultérieurement (dispositif actuel dit de la « porte ouverte »). Il faudrait enfin développer une politique plus ambitieuse de prévention des abandons.

A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Le comité de visite estime qu'il conviendrait de développer un service commun des relations internationales, au niveau de l'UPE, sur lequel les ED pourront s'appuyer pour développer leur politique internationale.

Il serait également utile de prévoir la création d'une cellule de gestion des conflits commune à l'ensemble des ED.

Il apparaît d'autre part nécessaire d'améliorer le suivi de l'insertion des jeunes docteurs – suivi qui pourrait lui aussi être assuré par un service commun à toutes les ED au niveau du DED. La mise en place d'un tel service permettrait certainement d'améliorer le taux de réponse aux enquêtes de suivi d'insertion afin d'obtenir des données plus fiables.

Il serait enfin pertinent de veiller à accorder des décharges plus importantes aux directeurs et directeurs-adjoints des ED, à la hauteur de la charge de travail induite par ces responsabilités.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

**OBSERVATIONS SUR LES RAPPORTS D'ÉVALUATION
DES ÉCOLES DOCTORALES D'UNIVERSITÉ PARIS-EST**

PREAMBULE

Université Paris-Est dans son ensemble, notamment les directions du Département des études doctorales et de chaque École doctorale, remercie chaleureusement les comités d'évaluation et le HCéres pour le travail considérable qui a été réalisé, la bienveillance dont ont fait preuve les experts lors des discussions, le caractère constructif des échanges, ainsi que la finesse des analyses. Dans leur globalité, les conclusions des rapports reflètent fidèlement le travail accompli lors du dernier quinquennat, les avancées réalisées et ce qu'il reste à entreprendre.

Ce document présente dans sa première partie les observations générales relatives à la politique doctorale du site de Paris-Est, qui font écho à des analyses des comités transversales aux différents rapports. La seconde partie détaille les observations supplémentaires ajoutées spécifiquement par chaque direction d'école doctorale.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Celles-ci sont de deux ordres. Les premières portent sur la Communauté d'Université et d'Établissements (ComUE) Université Paris-Est (UPE). Les secondes concernent son Département des Études Doctorales (DED).

1) Observations sur la Comue UPE

Les deux comités Hcéres ont présenté les changements institutionnels à venir dans la période 2020-2024 comme constitutifs d'un risque, spécialement en raison du retour de l'inscription des doctorants et de la diplomation du doctorat dans les établissements. Des questions ont été posées sur le devenir de la Comue et du DED.

Ces changements ont été anticipés de longue date. Comme indiqué dans l'un des rapports (celui de l'ED CS), les établissements du site Paris-Est se sont entendus dès l'été 2018 sur des axes stratégiques clairs,

rappelant l'importance des acquis de l'expérience sur le doctorat et la nécessité de conserver une structure transverse, tel le DED. Ces axes stratégiques précisent également les missions du DED pour les années à venir, soit, notamment, définir et mettre en œuvre le socle commun de formation doctorale, ainsi que coordonner et réaliser de grands projets transverses portant sur le doctorat. Depuis le début du mois de janvier, et selon un calendrier communiqué aux comités de visite lors de leurs venues sur le site de Paris-Est, deux groupes de travail réunissant l'ensemble de la communauté instruisent les conséquences académiques et administratives du retour de l'inscription et de la diplomation dans les établissements, qu'il s'agisse de la ComUE ou des ED. Leurs conclusions seront présentées au conseil des membres au printemps, puis au conseil d'administration en juillet. Parallèlement et de manière coordonnée, un groupe de travail instruit les questions relatives aux futurs statuts de la ComUE, qui seront également présentés au conseil d'administration en juillet.

Dans leurs rapports, les comités ont par ailleurs insisté, à juste titre, sur les relations du Département des Etudes Doctorales avec les ED. Cependant, ils ont parfois omis de citer le Conseil de la Formation Doctorale (CFD) ou l'ont confondu avec le DED, en attribuant à ce dernier certaines de ses missions et attributions. Les missions respectives du CFD, qui est une instance du regroupement fédéré par la ComUE, et du DED, qui est une structure administrative de l'établissement UPE, sont décrites et précisées dans le rapport d'autoévaluation du DED.

Les deux comités ont en outre insisté sur l'importance de constituer au sein d'UPE un service des relations internationales, ainsi qu'un service de gestion et médiation des conflits. S'agissant des relations internationales, UPE tient à rappeler que les établissements ont entendu ne pas déléguer cette compétence à la ComUE. Et si la question s'était posée de mettre en place un appui international au DED et aux ED, elle devient caduque en raison du retour à la diplomation dans les établissements : sauf à ce que les établissements, revenant sur leur position, délèguent des compétences en la matière à la ComUE à compter de 2020, il reviendra aux ED de se tourner vers les services dédiés dans les établissements concernés. S'agissant du règlement des conflits concernant le doctorat, UPE a jusqu'à maintenant géré ces dossiers au cas par cas, en mobilisant la direction du DED, le service juridique d'UPE, voire dans certains cas la présidence d'UPE. L'approfondissement et la formalisation d'une politique sur ce sujet restent à mener, en cohérence avec la perspective du retour de l'inscription et de la diplomation dans les établissements.

Tous les rapports mentionnent la nécessité de revoir les sites web du DED et des ED, avec des traductions en anglais. Il est en effet indispensable de se doter des moyens correspondant à l'ambition du site de Paris-Est et d'améliorer l'attractivité du doctorat à l'international. Un important travail de refonte et de

traduction des sites a été mené par le service communication d'UPE au cours de l'automne-hiver 2018-2019, en collaboration étroite avec le DED et les ED. Les nouveaux sites devraient être opérationnels avant la fin du premier semestre 2019.

Le rapport de l'ED OMI insiste sur la nécessité d'impliquer davantage les directions des ED dans les décisions concernant le doctorat. Le DED tient à rappeler que tous les travaux et projets sur le doctorat sont menés en collaboration étroite entre le DED et les ED, dans une recherche permanente du consensus. Dès lors que ce principe n'est pas contesté, l'enjeu de cette recommandation relève des modalités de sa mise en œuvre sur certaines questions (par exemple, l'évolution du socle de formation) que le DED va s'attacher à améliorer. La même recommandation a d'ailleurs été déjà formulée par les groupes de travail internes qui sont consacrés à l'évolution du doctorat.

Enfin, le rapport de l'ED VTT souligne qu'UPE devrait davantage reconnaître l'investissement des directions des ED et du DED, notamment au moyen des décharges proposées. Ce sujet a fait l'objet d'un échange au sein du Conseil des membres il y a un an environ : la pertinence de la question a été reconnue (voir notamment le rapport d'autoévaluation) et une évolution du dispositif sera présentée à l'occasion de la discussion sur le modèle économique de la ComUE pour la prochaine période quinquennale, prévue dans les prochaines semaines. Rappelons que, depuis deux ans et sans augmenter le total des contributions des établissements, les moyens affectés à la formation doctorale ont été accrus de 23% (V. rapport d'autoévaluation de la coordination territoriale, p. 40 – accessible sur le site d'UPE).

2) Observations sur le DED

Le comité SHS a mis l'accent sur la politique UPE dite de la « porte ouverte », qui, depuis 2016, n'est plus conforme aux textes en vigueur. Il faut préciser que les cas sont très rares, et que l'objectif poursuivi était d'avoir une attitude ouverte vis-à-vis de quelques doctorants qui, pour des raisons diverses, tardent à voir aboutir leur projet de thèse. UPE est bien entendu sensible à l'argument du comité qui indique qu'étant non réinscrits, ces doctorants n'ont plus accès aux moyens qui supposent une inscription préalable (données, bibliothèques, etc.), et sont donc pénalisés pour poursuivre leurs travaux de recherche. Il y a lieu d'indiquer que dans le cadre d'une réunion récente (au début du mois d'avril 2019), le DED et les ED sont arrivés à un consensus permettant une meilleure gestion de ces dossiers dans le respect des textes en vigueur.

Deux remarques très pertinentes ont été émises par les comités SHS et STS au sujet des Comités de Suivi Individuel (CSI) mis en place à UPE. Le comité SHS s'est étonné de les voir instaurés uniquement à partir de la cohorte 2017-2018, alors que ce sont sans doute les doctorants qui s'inscrivent en 5ème ou 6ème année de thèse qui en ont le plus besoin : des CSI seront systématiquement mis en place pour les

doctorants commençant leur 6ème année de thèse dès la rentrée 2019. Rappelons, au demeurant, que la création des CSI a été proposée à partir de la cohorte 2017-2018 pour des raisons d'organisation et que les réunions obligatoires en fin de seconde année de thèse sont programmées au cours du printemps 2019. Par ailleurs, si les comités se sont inquiétés de l'hétérogénéité de composition et de fonctionnement de ces CSI sur le site de Paris-Est (notamment pour certaines ED ayant fortement délégué leur organisation aux Unités de Recherche), un premier bilan et un retour d'expérience relatif à cette cohorte seront prochainement faits par le DED et les ED, l'idée étant d'harmoniser les pratiques.

Le comité SHS note qu'il est fait une mauvaise utilisation de la césure sur le site d'UPE, en particulier au regard du décret du 18 mai 2018. Au-delà d'une présentation qui a pu être maladroite, des demandes de césure pour des raisons personnelles impactant et perturbant directement le travail de thèse ou pour des raisons professionnelles, notamment pour les salariés, peuvent être entendues et acceptées. De telles demandes sont traitées au cas par cas.

Les comités SHS et STS ont relevé que deux procédures de l'arrêté de mai 2016 n'étaient toujours pas mises en place à UPE : la Convention Individuelle de Formation (CIF) et le Portfolio. Le DED tient à souligner que c'est d'un commun accord avec les ED qu'il a été décidé de mettre d'abord en œuvre les CSI pour la cohorte 2017-2018, et de déployer ensuite la CIF et le Portfolio. Après de nombreux échanges entre DED et ED, le consensus a été obtenu sur les procédures et sur les documents qui devraient être mis en place et être opérationnels à la rentrée 2019.

Les comités SHS et STS ont indiqué dans leurs rapports l'absence de formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique à UPE. Il y a là sans doute une question de définition de la période de référence, puisqu'une formation de 6 heures (en présentiel) a été mise en place et a été suivie pour la première fois par tous les primo-entrants au cours du premier trimestre 2019. Cette formation pourrait être ouverte à tous les doctorants dès la rentrée 2019.

De leurs échanges avec les doctorants, les comités ont relevé deux points qui sont de véritables pistes d'amélioration du socle de formation transversale. D'une part, les doctorants ont souligné que ces formations transverses n'étaient parfois pas adaptées à leurs besoins. Associer les doctorants, mais aussi les directions des Unités de Recherche, en plus des directions des ED, aux nécessaires évolutions du catalogue des formations transverses est une idée essentielle, qui sera suivie par le DED. D'autre part, il est ressorti des mêmes échanges que les doctorants connaissaient mal leurs devoirs en termes de formation obligatoire. Si de nombreuses informations et messages sont transmis lors des journées de rentrée, le DED doit plus et mieux communiquer en la matière, ainsi que sur ses activités et missions en général.

Le comité STS a souligné l'importance de former et sensibiliser les nouveaux HDR à la mission d'encadrement des doctorants, notamment dans un contexte d'évolution forte au niveau national. Ce sujet est débattu au sein du Réseau National des Collèges Doctoraux, et des retours d'expériences sur d'autres sites ont été présentés. Dans son projet, le DED a prévu d'instaurer une « formation » de ce type pour les nouveaux HDR, en l'ouvrant à tout encadrant qui souhaiterait la suivre (V. rapport d'autoévaluation du DED, p. 48).

Le comité SHS principalement a souligné des problèmes de cohérence et de concordance entre les données affichées dans les rapports des ED et celles présentées dans le rapport du DED. Il est possible que les extractions n'aient pas été effectuées selon les mêmes règles, ou avec les mêmes critères. C'est un important sujet, plus généralement lié à la fiabilité de la base ADUM de données et de gestion du doctorat. Des recrutements ont été effectués au DED, et une nouvelle organisation a été définie, pour suivre et mettre à jour au plus près la base ADUM, en collaboration étroite avec les ED, afin de rendre cette base la plus fiable possible.

Les comités HCéres ont tous relevé la faiblesse des taux de réponse aux enquêtes sur le suivi des docteurs en général. Le DED a effectivement participé à des enquêtes, avec des outils mis à disposition : le problème rencontré est la difficulté de garder un contact avec ces jeunes docteurs, les relances s'avérant souvent vaines. Le DED tient à souligner aussi que des taux de réponse ont été assez bas car certaines ED (par exemple l'ED MSTIC) ont décidé de ne pas participer aux enquêtes proposées par le DED pour mener directement leurs enquêtes auprès de leurs jeunes docteurs. Une mobilisation et une action synergique du DED et des ED permettront prochainement d'avoir un meilleur retour sur le devenir des docteurs d'Université Paris-Est, grâce au nouvel outil mis en place par le ministère (enquête IPDoc). Le DED note au surplus que même si certains taux de réponse ont été relativement faibles pour certaines enquêtes, ils ne sont pas anormalement plus faibles que pour d'autres ComUE, et que les résultats de ces enquêtes restent intéressants quant aux parcours professionnels des docteurs UPE (comme c'est le cas des enquêtes Adoc Talent sur les cohortes 2012, 2013 et 2014 à 1 an, 3 ans ou 5 ans).

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES SPECIFIQUES A L'ECOLE DOCTORALE

Ecole Doctorale N°528 « Ville, Transports et Territoires (VTT) »

La direction de l'École doctorale note avec satisfaction les points forts relevés par les membres du comité d'experts, concernant le périmètre scientifique de l'ED, la qualité de son adossement scientifique, le bon fonctionnement de l'école, notamment en matière de procédure de recrutement. Elle remercie les membres du comité d'avoir souligné l'investissement de l'assistante en gestion administrative, de la directrice et de la directrice adjointe, en indiquant que les fonctions de direction mériteraient d'être mieux reconnues par les établissements.

Elle prend note également des points qui restent à améliorer. Outre le manque de politique internationale et la politique dite de la « porte ouverte », traités dans la première partie, deux autres sujets spécifiques appellent des observations.

Le premier point concerne le manque de manifestations organisées par l'école doctorale, susceptibles de renforcer le sentiment d'appartenance commun des doctorant.e.s.

Il est tout à fait exact que le premier collectif d'appartenance des doctorant.e.s est leur unité de recherche, avant d'être l'école doctorale. Cet état de fait est renforcé par la localisation multi-sites (Marne, Paris et Créteil).

L'école doctorale n'a pas souhaité organiser une journée scientifique annuelle, qui viendrait s'ajouter aux multiples journées doctorales annuelles déjà existantes (localement : UPE, Ifsttar, ENPC, Labex week ; à l'échelle internationale : ASRDLF, APERAU, etc.), auxquelles les doctorant.e.s participent activement.

L'ED projette toutefois, en coopération avec les ED OMI et CS, d'organiser une journée de présentation des travaux des doctorant.e.s à destination d'un public hors champ académique. Cette manifestation, à défaut d'être centrée sur l'ED, présenterait l'intérêt de valoriser le doctorat auprès des entreprises, collectivités, administrations, ONG, etc.

Par ailleurs, l'ED VTT a fait le choix de soutenir les manifestations thématiques organisées par les doctorant.e.s, en les incitant à mettre en place des comités d'organisation inter-laboratoires. Sur la période récente, l'école doctorale a ainsi soutenu plusieurs séminaires ou journées d'études organisés par les doctorant.e.s (voir ci-dessous, cette liste répond à la remarque de la page 6 qui indiquait un manque d'information dans le rapport) et ouverts à un public large :

- En 2017 et 2018 : 7ème et 8ème journées des ateliers du foncier, co-organisées par les doctorant.e.s du Lab'Urba, du LATTs et du LVMT) ;
- 7-14 avril 2018 : Learning from Ispahan, séminaire international organisé par Sina Abedi (LIAT) à l'ENSA de Paris Malaquais et à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine ;
- 11 septembre 2018 : Journée d'étude sur les enjeux théoriques et méthodologiques de l'usage de la notion de « trajectoire » en sciences sociales, co-organisée par des doctorant.e.s du Lab'Urba et du LVMT ;
- 30 novembre 2018 : Journée d'étude « Des architectures et des risques. De la contrainte à l'opportunité », co-organisée par Sarra Kasri, doctorante au LATTs, en relation avec l'École d'Urbanisme de Paris et l'ENSA de Paris-Belleville ;
- 22 mars 2019 : Journée d'études Genre et Espaces « Pas de politique, pas de chien, pas de femme » co-organisée par Bérénice Gaussuin (ENSAPM) à l'hôtel de la Monnaie, à Paris, en partenariat avec le II Conti et l'association Aware.

L'école doctorale participe également activement à l'organisation des écoles d'été instaurées par le Labex Futurs Urbains (une en juillet 2016, une prochaine en juillet 2019).

Eu égard à la multiplication des manifestations scientifiques, l'école doctorale n'a pas estimé souhaitable d'organiser « sa » journée annuelle. En revanche, elle veillera à mieux afficher sur le site web les journées d'études ou ateliers auxquelles l'ED apporte son soutien (même si les informations sont largement diffusées par mail). L'ED va aussi procéder dès que possible, en s'appuyant sur les services de communication d'UPE, à une amélioration de la présentation de l'école doctorale sur ce site, en affichant quelques chiffres et informations générales.

Le deuxième point concerne l'absence de données fiables sur le suivi des docteur.e.s. Il est à noter que les données qui figurent dans le rapport sont fiables : elles ont été obtenues en majorité à partir de l'enquête menée auprès des directeurs et directrices de thèse, et complétées grâce à un travail d'enquête réalisé par

la directrice de l'ED sur le réseau social professionnel LinkedIn. Ce suivi pourrait être grandement facilité si les établissements mettaient en place une enquête systématique comme il en existait il y a quelques années encore à l'UPEM (enquête de l'Ofipe). C'est un point tout à fait crucial et l'école doctorale fera tout son possible pour relayer ce besoin auprès des établissements.

Le comité a regretté la présence de seulement quatre doctorants lors des entretiens : la direction de l'ED VTT a en effet éprouvé des difficultés à mobiliser des doctorants sur le site de Créteil, alors que la majorité de ses doctorants sont sur le site de Champs-sur-Marne.

Enfin, la direction de l'ED termine par une remarque concernant la politique de prévention des abandons. Les auteur.e.s du rapport d'évaluation notent à juste titre que la prévention des abandons constitue un enjeu important. L'école doctorale a mis au point depuis 2017 un tableau de suivi systématique des abandons, en mentionnant les raisons lorsqu'elles sont connues.

L'école doctorale œuvre en prévention des abandons de différentes manières : en ajournant l'inscription de projets doctoraux mal circonscrits et sans financement dédié ; en maintenant un dialogue le plus ouvert possible avec les doctorant.e.s en difficulté ; par la politique dite de la « porte ouverte », qui permet d'éviter un ou deux abandons par an. Mais il est clair que cette prévention est insuffisante, au regard du nombre relativement élevé des interruptions de thèse (en diminution depuis quelques années, toutefois). Nous ferons en sorte de réfléchir à d'autres mesures, en analysant les données recueillies au cours des dernières années.

Champs-sur-Marne, le 2 mai 2019

Philippe Tchamitchian,

Président d'Université Paris-Est